COMMUNE DE VILLENEUVE DE RIVIERE

PROCES-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 6 FEVRIER 2021

L'an deux mille vingt et un et le 10 mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de VILLENEUVE-DE-RIVIERE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Emilie SUBRA, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19
Date de convocation du Conseil Municipal :
Affiché le :

Présents : ARRIBAS Nathalie, BABEL René, BORLIN Céline, GRAU Sylviane, HADRI Céline, HERY Patrick, MARTRES Nadine, MOUTET Guy, PUYSSEGUR Maguy, SANSONETTO Sébastien, SENSAT Serge, SERRES Delphine, SUBRA Emilie, VERDIER Nadine.

Excusés : DAFFOS Sébastien DELAI Damien, DELAI Michel, GOUZENES Alexandra, LAVIGNE Franck.

Désignation du secrétaire de séance
Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales :
Nadine VERDIER est nommée secrétaire de séance, à l'unanimité.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR :

OBJET :	Rapporteur
Débat d'orientation budgétaire	Emilie SUBRA

01 - RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;
Vu les articles L2312-1 et D2312-3 du CGCT relatifs au débat d'orientation budgétaire ;
Vu l'article 11 de la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et aux EPCI qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus,
Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant une nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et ses nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financières des collectivités territoriales,
Vu le règlement intérieur du Conseil Municipal ;

Considérant que l'élaboration du budget primitif est précédée d'une présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire (R.O.B), celle–ci devant se tenir dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif, dans le cadre d'un débat sur les orientations générales du budget.

Entendu le rapport (R.O.B) de Madame le Maire ;

Considérant le débat qui s'est tenu le samedi 6 février 2021 ;
Ouï l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **a pris acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire.**

Le Maire soussigné constate que le compte-rendu sommaire de la séance du 6 février 2021, comprenant toutes les délibérations prises par le Conseil Municipal au cours de cette séance, a été affiché par extrait conformément aux prescriptions de l'article 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le Maire, Emilie SUBRA

Département de la Haute-Garonne

Commune de VILLENEUVE DE RIVIERE

CLÔTURE DE LA SEANCE DU SAMEDI 6 FEVRIER 2021

Liste des délibérations prises par numéro d'ordre en séance :

N°ordre	OBJET
1	Débat d'orientation budgétaire

Vu le compte-rendu, les Conseillers :

Signatures :

Présents : ARRIBAS Nathalie, BABEL René, BORLIN Céline, DAFFOS Sébastien, DELAI Damien, DELAI Michel, GOUZENES Alexandra, GRAU Sylviane, HADRI Céline, HERY Patrick, LAVIGNE Franck, MARTRES Nadine, MOUTET Guy, PUYSSEGUR Maguy, SANSONETTO Sébastien, SENSAT Serge, SERRES Delphine, SUBRA Emilie, VERDIER Nadine.